

DUROMIT

MÉLANGE DE GRANULATS MINÉRAUX

PRÉSENTATION

Le **Duromit** est composé d'un **mélange de granulats minéraux** de granulométrie bien définie (0 - 3 mm) et de ciment permettant d'obtenir une surface anti-usure.

Le **Duromit** est utilisé comme renforcement de surface par incorporation d'une couche d'usure superficielle de quelques millimètres (Saupoudrage manuel ou mécanique). Pour une mise en oeuvre par chape incorporée (coulis) nous vous recommandons d'utiliser notre **version SC**.

Disponible en 9 teintes. (voir Nuancier).

Le **Duromit** ne convient pas pour une finition de type « **Béton ciré** ».

Les variations de teinte sur les sols industriels à base de liant hydraulique sont inévitables, sauf si on retient la méthode mise en oeuvre par chape incorporée (coulis).

ASSURANCE

Responsabilité Civil et Décennale fabricant, selon l'article 1792 du Code Civil par contrat auprès de l'Auxiliaire (Mutuelle d'Assurance du BTP) N° 066-140028

CARACTÉRISTIQUES

- Densité: 1,74
- Conforme au marquage réglementaire  :
Norme Européenne NF EN 13.813 Matériaux pour chape.
- Cahier des charges de mise en oeuvre SOCOTEC :
n°DAZ 0817/2
- Classement selon le Guide Technique "Sols à usage industriel": cahier CSTB 3577-V3-Janvier 2010
- Teneur en chlorure
 - Ciment Gris 0,256 Kg (pour 1000 Kg) - Ciment Blanc 0,126 Kg (pour 1000 Kg)
- Teneur totale en alcalins équivalents (Na₂O équivalent)
 - Ciment Gris 1,327 Kg (pour 1000 Kg) - Ciment Blanc 1,587 Kg (pour 1000 Kg)

CSTB
le futur en construction

i	p	r	u
2	2	2	2

DOMAINES D'UTILISATION

- Entrepôts, Halls de stockage...
- Plateformes, Quais de déchargement...
- Usines, Ateliers, Industries...
- Parkings, Garages, Allées de circulation, Pistes...

DUROMIT

CONSUMMATION

- Naturel (Gris Ciment) 4 Kg/m² **minimum**
- Coulis à raison de 13 Kg/m² minimum pour une épaisseur moyenne de 8mm (utiliser dans ce cas la **version S.C**)
- 9 teintes standards (Gris foncé, Gris moyen, Gris clair, Jaune, Rouge, Vert, Brun, Chamois et Noir)

MISE EN OEUVRE

La mise en oeuvre de la couche d'usure **Duromit** devra être réalisée en conformité avec le Cahier des Charges **SOCOTEC N° DAZ 0817/2**. Le béton (teneur en air occlus inférieur à 3%) sera réglé au niveau fini à l'aide de règles.

Notre produit contient des alcalins, cette valeur devra être intégrée dans le calcul global d'alcalins équivalents du béton (cf. Recommandation pour la prévention des désordres dus à l'alcali réaction LPPC Juin 1994).

CONDITIONNEMENT

- Sac de 25 Kg - Palette de 1 tonne
- BIG BAG - 1 tonne

STOCKAGE

Le **Duromit** devra être conservé avec des précautions identiques à celles du stockage du ciment, soit dans un local sec (durée de conservation 6 mois).

MISE EN SERVICE

Toute circulation sur la couche d'usure **Duromit** est interdite pendant les 10 jours qui suivent la réalisation, selon les recommandations du DTU 13.3 Dallages – NF P 11.213.1; Paragraphe 5.1.3.4.2.

ENTRETIEN

La couche d'usure **Duromit** confère à votre sol des caractéristiques mécaniques et esthétiques de qualité.

Un entretien régulier et une maintenance sont nécessaires afin de conserver et renforcer ces caractéristiques comme le recommande le DTU 13.3-Dallages, Annexe E (Maintenance des dallages).

Nous vous recommandons l'emploi de produits développés par notre société (voir Fiche Conseil 009).

AMÉLIORATION DE L'ASPECT

Dans de nombreux cas, pour des raisons esthétiques, une protection de surface peut être envisagée avec notre **Procédé SOL BETON⁺**

(Consulter notre fiche méthode n°001 disponible sur le site : www.duromit.fr).

HYGIENE ET SECURITE

Consulter notre fiche de données de sécurité.



DUROMIT FRANCE
Tél: 04 32 44 40 33 - www.duromit.fr

DUROMIT